



SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DE LA
HAUTE GARONNE



DECISION DU BUREAU
Séance du 27 octobre 2020.

Date de la convocation : 15 octobre 2020
Nombre de membres : 18
En exercice : 18
Présent : 15
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le mardi 27 octobre 2020 à 19 heures,
Les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis salle du Confluent
6, rue de l'Hôtel de Ville à Portet-sur-Garonne,
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FEVRIER, Jennifer COURTOIS-PÉRISSE, Martine FRITIERE, Messieurs Thierry SUAUD, Patrice RIVAL, Robert BARBREAU, Denis BEZIAT, Guillaume DEBEAURAIN, Max CAZARRE, Marc MENGAUD, Thierry SAVIGNY, Raoul RASPEAU, Marc LASSERRE, Philippe FUSEAU, Jean-Jacques ALMERO.

Etaient absents ou excusés : Madame Janine GIBERT, Messieurs Claude SARRALIE et Patrick BOUBE.

Décision n° BU202036 : Désignation du délégué local au Comité National d'Action Sociale

Nomenclature : 5.3 Désignation de représentants

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Raoul RASPEAU **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS202023 en date du 9 octobre 2020 du Comité Syndical concernant les attributions de délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la gestion du personnel du syndicat (par exemple : recrutements, fixation des indemnités, formations ...), la création de poste restant de la compétence du Comité syndical,

Vu la délibération du Bureau en date du 27 mars 2002, déposée en préfecture le 18 avril 2002, décidant l'adhésion du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Considérant que par suite aux récentes élections municipales et au renouvellement de l'organe délibérant du SDEHG, il convient de désigner un délégué des élus au sein des membres du Bureau du SDEHG.

Le délégué des agents est désigné parmi le personnel du SDEHG bénéficiaire du CNAS.

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : de désigner Madame Janine GIBERT, membre du bureau, en tant que déléguée représentant des élus au Comité National d'Action Sociale pour le mandat 2020 à 2026.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer le formulaire de désignation des délégués (élus et agents) pour le mandat 2020-2026 et tout document y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Thierry SBAUD



Vu et affiché à la porte du SDEHG,
Le

04 Nov 2020

Résultat du vote :

Pour	15
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>